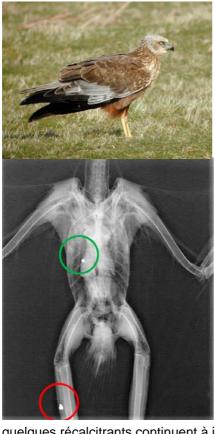


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tir d'un rapace protégé : le busard des roseaux victime de l'ouverture de la chasse en Vendée

Contact
Hugues Des
TOUCHESConservateur de la
RNN de St-Denis du
Payré (Vendée)
02.51.56.14.69



Le mardi 18 Septembre, soit 2 jours après l'ouverture générale de la chasse, un agent de la réserve naturelle Nationale de ST Denis-du-Payré a trouvé au cœur des grandes prairies du marais, à 2 km de la Réserve Naturelle, un jeune busard des roseaux blessé.

Dès le lendemain, cet oiseau a été acheminé par les soins de la LPO Vendée et la Société France Express, auprès du Centre vétérinaire de la Faune Sauvage et des Ecosystèmes des Pays de la Loire, à Nantes.

L'examen radiographique a relevé la présence de 2 plombs de chasse de diamètres différents. Cette espèce est strictement protégée. Elle joue un rôle sanitaire déterminant dans la Nature en la débarrassant des cadavres. De plus, cet oiseau est un redoutable prédateur du campagnol des champs. Dans le marais poitevin, à l'heure ou la lutte chimique contre le campagnol des champs, pouvant faire de gros dégâts aux cultures est suspendue, cet acte délibéré est irresponsable et l'auteur encourt 15.000 € et jusqu'à 1 an de prison.

Ce délit a fait l'objet d'une plainte de la part de la LPO auprès du procureur de La Roche sur Yon. En Vendée, la Fédération de chasse rappelle régulièrement à ses adhérents, notamment dans la revue « le chasseur vendéen », à respecter la réglementation. Hélas,

quelques récalcitrants continuent à impacter lourdement la biodiversité remarquable.

Début octobre, l'oiseau, apathique, est toujours en soin à Nantes. Une analyse de sang pour rechercher d'éventuelles traces de saturnisme est en cours.

